

Nom du responsable légal : .....

1<sup>er</sup> enfant : Nom ..... Prénom : ..... Né(e) le : .....

Ecole : Maternelle :  Elémentaire :  Nom de l'enseignant en 2020-2021 : .....

2<sup>ème</sup> enfant : Nom ..... Prénom : ..... Né(e) le : .....

Ecole : Maternelle :  Elémentaire :  Nom de l'enseignant en 2020-2021 : .....

Adresse complète: ..... Tél : .....

Adresse mail : .....

N° allocataire CAF :  (7 chiffres + 1 lettre) **QF** : .....  
 (Joindre OBLIGATOIREMENT le justificatif de votre Qf CAF : Le QF de référence pour l'année 2021 est celui de Janvier 2021)

Avez-vous rempli pour l'année scolaire 2020 / 2021 une fiche de renseignements sanitaires ? oui  non   
 Si non merci d'en remplir une par enfant. Imprimé disponible en Mairie, à l'accueil de loisirs, au bureau de Cigales et Grillons.

Afin de pouvoir garantir au mieux la sécurité de votre enfant, l'inscription est obligatoire.

MATIN 07H15-09H00					Mars 2021					SOIR 16H30 – 18H30				
(Cochez les cases correspondant aux accueils souhaités)														
	<b>Lundi 1</b>	<b>Mardi 2</b>	<b>Mer 3</b>	<b>Jeudi 4</b>	<b>Vend 5</b>	<b>Lundi 8</b>	<b>Mardi 9</b>	<b>Mer 10</b>	<b>Jeudi 11</b>	<b>Vend 12</b>				
Matin	Vacances		Vacances		Vacances	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALSH	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Soir		Vacances		Vacances		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
	<b>Lundi 15</b>	<b>Mardi 16</b>	<b>Mer 17</b>	<b>Jeudi 18</b>	<b>Vend 19</b>	<b>Lundi 22</b>	<b>Mardi 23</b>	<b>Mer 24</b>	<b>Jeudi 25</b>	<b>Vend 26</b>				
Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALSH	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALSH	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Soir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
	<b>Lundi 29</b>	<b>Mardi 30</b>	<b>Mer 31</b>											
Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALSH											
Soir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												

MATIN 07H15-09H00					Avril 2021					SOIR 16H30 – 18H30				
(Cochez les cases correspondant aux accueils souhaités)														
				<b>Jeudi 1</b>	<b>Vend 2</b>	<b>Lundi 5</b>	<b>Mardi 6</b>	<b>Mer 7</b>	<b>Jeudi 8</b>	<b>Vend 9</b>				
Matin				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		ECOLE	A						
Soir				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FERIE			LA	MAISON				
	<b>Lundi 12</b>	<b>Mardi 13</b>	<b>Mer 14</b>	<b>Jeudi 15</b>	<b>Vend 16</b>	<b>Lundi 19</b>	<b>Mardi 20</b>	<b>Mer 21</b>	<b>Jeudi 22</b>	<b>Vend 23</b>				
Matin	Vacances		Vacances		Vacances	Vacances		Vacances		Vacances				
Soir		Vacances		Vacances			Vacances		Vacances					
	<b>Lundi 26</b>	<b>Mardi 27</b>	<b>Mer 28</b>	<b>Jeudi 29</b>	<b>Vend 30</b>									
Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALSH	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
Soir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

✂

Choisissez votre mode de règlement :

Par chèque (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant ainsi que le lieu d'accueil)

Par chèque ANCV ou CESU préfinancés

Par carte bancaire :

Suite aux nouvelles réglementations en vigueur si vous souhaitez faire un paiement par carte bancaire merci de nous contacter au 02.38.42.15.15

A .....

Le .....

Signature :



Qui peut en bénéficier :

Les enfants d'âge maternel et élémentaire scolarisés sur la commune de Chevilly.

Lieux :

Chaque enfant sera accueilli en péri-scolaire dans le local de l'accueil de loisirs.

**Accueil de Loisirs**

8 rue du Stade  
45520 CHEVILLY  
Tél : 02.38.80.11.14

Jours et Horaires d'accueil :

L'accueil péri-scolaire est ouvert en période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis (sauf jours fériés) de 07h15 à 09h00 et de 16h30 à 18h30. En cas de retard après 18h30 une pénalité de 10 € par enfant et par retard sera facturée.

Restauration :

Le goûter est à prévoir par les familles.

Conditions d'inscription et modalités de règlement :

\* Les inscriptions peuvent se faire auprès de la direction de l'A.P.S. et au bureau de l'association « Cigales et Grillons ». Les dossiers d'inscriptions peuvent également être téléchargés sur notre site Internet [www.cigalesetgrillons.com](http://www.cigalesetgrillons.com).

\* La date limite d'inscription est fixée au 15 de chaque mois pour le mois suivant. Toute inscription arrivant après cette date se fera sous réserve de la capacité d'accueil et d'encadrement.

\* En cas de retard répétés après 18h30, malgré les pénalités, Cigales et Grillons notifiera alors l'exclusion de l'enfant, considérant que les dispositifs de la commune ne constituent pas le mode de garde approprié à l'enfant.

\* Des fiches de renseignements sanitaires sont fournies par « Cigales et Grillons » avec les dossiers d'inscription, elles sont à redonner remplies et signées chaque début d'année.

\* Les inscriptions se font à la séance selon la fréquentation choisie (matin ET/OU après-midi).

Les tarifs s'entendent à la séance avec un taux d'effort

TARIF 2021	Taux d'effort	Plafond minimum	Plafond maximum
Périscolaire matin	0,3 %	0,783 €	3,00 €
Périscolaire soir	0,3 %	0,783 €	3,00 €
Pénalité de retard après 18h30	10 € par retard et par enfant		

***La facturation se fera en fin de mois suivant les présences réelles de vos enfants.***

***Mais l'inscription reste obligatoire.***

***Merci de fournir votre justificatif de QF CAF***

Paiement :

Les factures vous seront envoyées chaque fin de mois et le paiement sera à nous faire parvenir sous 8 jours. Les prestations facturées seront les présences réelles de vos enfants.

Mode de règlement et facilité de paiement :

- Par chèques (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant ainsi que le lieu d'accueil)
- Par carte bancaire en fin de mois
- Par chèques vacances ANCV
- Par TICKETS CESU

En cas de difficultés financières le CCAS de la commune est à votre disposition pour étudier toutes situations particulières